

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents : 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL7

CULTURE

Conclusion d'un bail commercial avec la société ALTIPLANO pour l'exploitation d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon a consenti la location du site du Fort de Bron à la Ville de Bron par un bail emphytéotique conclu les 23 et 30 novembre 1981 pour une durée de 99 ans.

Le Fort de Bron constitue en plein cœur de ville un site patrimonial bien entretenu, facilement accessible en transport en commun ou en voiture. Il s'articule autour d'un lieu patrimonial, le Fort militaire, conçu selon les règles de l'architecture militaire de Séré-de-Rivière, qui s'inscrit dans une série de bâtiments semblables édifiés tout autour de Lyon à la fin du XIX^e siècle. Il offre des aménagements présentant un intérêt patrimonial, notamment la caponnière double et le grand escalier, qui restent cependant difficiles à valoriser en raison des contraintes d'accès du site, de son manque de visibilité dans l'espace urbain, de son relatif enclavement au sein d'un quartier résidentiel et de ses abords peu incitatifs.

Le site accueille également un château d'eau exploité par le service de l'eau de la Métropole et des lieux de stockage pour les services techniques de la Ville qui constituent aussi des contraintes pour une fréquentation plus large du site.

Deux associations à vocation historique et patrimoniale, l'Association du Fort de Bron et la Société lyonnaise d'histoire de l'aviation et de documentation aéronautique (SLHADA), ont déployé des espaces d'exposition permanents et qualitatifs pour restituer aux visiteurs une interprétation du Fort et de son histoire ainsi qu'une évocation de l'histoire de l'aviation sur Bron : ces deux associations s'efforcent de porter un programme d'activités soutenu tout au long de l'année pour faire rayonner le lieu.

Un parcours santé avec une aire de jeux complète l'ensemble pour former un cadre attractif pour les sportifs et pour les familles. Le festival Fort en musiques a connu sa première édition en 2022 pour attirer un public différent.

La Ville, soucieuse de valoriser cet espace, a diligenté une étude de faisabilité confiée à la société Maitres du Rêve sur les possibilités d'aménager le site qui a orienté la réflexion vers des axes de développement tournant autour du patrimoine et de l'histoire, de l'art et de la nature et des événements festifs et populaires en s'inspirant de projet d'aménagement de sites fortifiés comparables au Fort de Bron.

Sur la base de ce diagnostic, la Ville a pu examiner la proposition de la société Altiplano de développer une activité de parc acrobatique en hauteur (PAH) sur le modèle des parcs déjà exploités par Altiplano à Amnéville, Lyon (parc de Lyon Fourvière) ou Saint-Etienne.

La société Altiplano projette d'aménager une partie de l'espace boisé du Fort (conformément au plan annexé) pour y organiser ces activités, ce qui implique notamment le défrichement, la mise en sécurité du patrimoine arboré et l'installation des équipements pour une ouverture au printemps 2024. La Ville prend en charge les interventions concernant les espaces restant sous sa responsabilité (sécurisation des éboulements, déplacements des fontaines à eau et des portails liés aux servitudes d'accès au site) pour un montant estimé à ce stade à environ 33 000 €.

Le projet de bail commercial à conclure avec la société Altiplano est joint à la présente délibération : il comporte le versement d'un loyer annuel de 12 000 € H.T. augmenté d'une fraction de 3 % du chiffre d'affaires hors taxes, soit un montant estimé de l'ordre de 25 000 €. Par ailleurs, la Ville se réserve des possibilités d'accès au site pour ses propres besoins ainsi que de ceux du service de l'eau de la Métropole (accès au réservoir d'eau).

Une démarche de concertation a naturellement été menée auprès des associations et, en particulier de l'Association du Fort de Bron, afin de préserver le contenu des activités organisées sur le site.

Sur le plan juridique, s'agissant d'une activité relevant du domaine privé de la Ville, il faut préciser que la conclusion d'un tel bail commercial ne requiert pas de mise en concurrence préalable selon une jurisprudence constante encore récemment confirmée (CE, Hôtel de Biarritz, 2022).

En dernier lieu, il faut signaler que la société Altiplano étudie actuellement la possibilité d'implanter sur une partie du bâtiment du Fort un jeu d'évasion tiré du concept de l'émission télévisée Fort Boyard au regard de l'intérêt suscité par les fortifications et l'architecture militaire du site.

Ces projets visent à développer une offre de loisirs nouvelle sur Bron qui puisse attirer des publics diversifiés (jeunes, familles, salariés d'entreprises) et ainsi amplifier encore le rayonnement du Fort de Bron sur tout l'est lyonnais.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature du projet de bail commercial (ci-annexé) avec ALTIPLANO en vue de l'exploitation d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD